

Zimbra

marie.tassart@legrandclermont.fr

Fwd: Modification n°8 du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont concernant 12 ha de terres agricoles à Cébazat

De : Marie Tassart <marie.tassart@legrandclermont.fr>

mar., 02 avr. 2024 10:20

Objet : Fwd: Modification n°8 du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont concernant 12 ha de terres agricoles à Cébazat**À :** Marie TASSART <marie.tassart@legrandclermont.fr>**De:** "françoise MOREL" <morelmp@orange.fr>**À:** concertation@legrandclermont.fr**Envoyé:** Lundi 1 Avril 2024 19:20:04**Objet:** Modification n°8 du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont concernant 12 ha de terres agricoles à Cébazat

Monsieur,

La MRAE explique qu "afin d'éviter un impact en termes de consommation d'espace agricole et naturel lié au transfert en phase 1 de 12 ha situés sur le PDS Parc logistique Clermont Auvergne, il est prévu la suppression de 12 ha de surfaces actuellement classées en phase 1 sur le PDS Sarliève Nord situé sur les communes d'Aubière et Cournon-d'Auvergne."

Nous attirons l'attention sur le fait que dans son rapport, la MRAE précise que "la sécurisation de la vocation naturelle ou agricole de cette surface de 12 ha mérite toutefois d'être assurée, pour que, comme cela est indiqué dans le dossier, on puisse assurer que la modification du SCoT « entraînera une diminution des surfaces dédiées à l'urbanisation sur le long terme, donc la préservation de 12 ha de foncier ».

Par ailleurs cette révision du SCOT entraîne une réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels de 29,5 hectares qui est très satisfaisante nous souhaitons cependant pointer le fait que les 12 ha de terres agricoles de Limagne sont à proximité de grandes villes et constitue ainsi un atout majeur pour fournir une nourriture de qualité et de proximité.

L'artificialisation des terres réduit la surface disponible pour la culture des futurs aliments, menaçant la capacité d'une région à produire sa propre nourriture et à maintenir son autosuffisance.

Des objectifs sont inscrits au Projet Alimentaire territorial du Grand Clermont - PNR Livradois-Forez ainsi que dans la loi EGalim, ils ne pourront être atteints si nous continuons de prélever des terres agricoles de cette qualité.

Avec 12 Ha et une agriculture 100% Bio en maraîchage nous pourrions subvenir aux besoins en légumes de 1130 personnes (source site Parcel).

La perte de la souveraineté alimentaire conduit à une plus grande dépendance vis-à-vis des importations alimentaires, rendant les systèmes alimentaires locaux plus vulnérables aux chocs extérieurs tels que les variations de prix, les conflits ou les changements climatiques. La récente crise agricole en témoigne.

De plus les sols de la plaine de Limagne sont très fertiles, principalement en raison de leur origine sédimentaire et volcanique. Cette fertilité est due à l'accumulation de matériaux riches en nutriments, ce qui favorise la croissance des plantes. Ces sols présentent une bonne structure et une texture idéale qui facilitent l'infiltration de l'eau, la rétention d'humidité et l'aération. Ces caractéristiques sont cruciales pour le développement racinaire des plantes. La qualité des sols en plaine de Limagne permet de cultiver une grande variété de cultures, y compris des céréales (blé, orge), des oléagineux, des légumineuses, mais aussi des cultures plus spécifiques et à haute valeur ajoutée comme les légumes, les fruits, et les vignes;

Malgré leur grande qualité, les sols de la plaine de Limagne font face à des défis, notamment la gestion de l'eau (irrigation et drainage) et la pression urbaine qui réduit les surfaces agricoles disponibles. La préservation de ces sols implique donc aussi de relever ces défis environnementaux et socio-économiques.

L'avis de la CDPENAF sur ce dossier souligne d'ailleurs les risques d'augmentation du ruissellement et de la pression sur les réseaux urbains due à l'artificialisation des sols.

En conséquence, je souhaiterais qu'une réflexion approfondie soit menée au regard des friches industrielles déjà présentes dans le Puy-de-Dôme et de l'ancien site Luxfer et que soit préservé les 12 ha de Cebazat et les 12 ha de Sarliève Nord pour une politique agricole et alimentaire visant une souveraineté alimentaire territoriale et la préservation de la biodiversité et de nos sols.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

A Clermont-Fd, le 01/04/2024
MOREL Françoise
